

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 16 décembre 2015 20 h 30

Présents : Henry SARRAZIN, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Monique MASDURAUD, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Isabelle MORONVAL, Nicolas BAUDESSEAU, Marion MANAHILOFF, Claude CATHELIN, Cathy VIGNE.

Absents ayant donné procuration : Jean-Louis PONS à Jean-Michel MEUNIER, Pamela IZARD à Monique MASDURAUD, William PELLECUIER à Nicolas BAUDESSEAU.

Absent : Gérard ESPINOSA.

Secrétaire de séance : Jean Michel Meunier

Date de convocation : 10 décembre 2015

Ordre du jour :

- 1) **M49**- Délibération modificative n°1-2015 : nouveau calcul des amortissements de travaux et de subventions.
- 2) **Indemnité de conseil 2015** du Comptable du Trésor.
- 3) **Hérault Energies** : projet de transfert de la compétence « maîtrise d'ouvrage et maintenance infrastructures de charge de véhicules électriques.
- 4) **NIZET** : Délibération sur l'acquisition du bien immobilier – 55, place de la Mairie, autorisation du Maire pour signature de l'acte.
- 5) **CCPL** : Délibération sur la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.
- 6-1) **CCPL**: information sur le schéma de mutualisation.
- 6-2) **CCPL** : Réajustement de la mutualisation 2015 et 2016 : approbation avenant n°3 modifié convention « petite enfance »
- 7) **Urbanisme** : information sur la DIA n° 034.296.2015-008.
- 8) **Devise de la République** : proposition d'inscription sur la façade de la mairie « liberté –égalité – fraternité ».
- 9) **Affaires scolaires** : projet école numérique.
- 10) **Questions diverses.**

Tout d'abord, le compte rendu de la précédente réunion est approuvé et signé par les membres présents.

Ensuite, le maire présente les points de l'ordre du jour.

1) **M49 – Délibération modificative n° 1-2015** : nouveau calcul des amortissements de travaux et de subventions.

Les amortissements ont été calculés lors de la mise en place du budget « Assainissement » de la commune, en application de la comptabilité M49 en 1997.

Il s'agissait d'amortir tant les dépenses que les recettes, afin de constituer l'autofinancement pour le remplacement des biens.

Il convient d'apurer la comptabilité avant de transférer la gestion du service d'Assainissement Collectif au SIA VB à compter de janvier 2016.

Cette régularisation va générer des dépenses et des recettes qui devront être prises en compte via une délibération modificative, dans le Budget 2015.

Une modification des inscriptions budgétaires vous est donc présentée. Le financement est assuré intégralement par l'excédent antérieur de la M49, sans incidence sur la M14.

Il vous est donc proposé d'approuver le nouveau tableau des amortissements et les virements de crédits qui vous seront proposés (transmission après validation par le Trésorier de Castries).

Dans l'attente de la confirmation du Trésorier, les chiffres d'amortissements peuvent être modifiés sur la Délibération.

Ajournée : les informations reçues à ce jour ne permettant pas de conclure.

2) Indemnité de conseil 2015 du comptable du Trésor.

Le principe du versement de l'indemnité de conseil au comptable a été acté au début de votre mandat. Chaque année, le décompte de cette indemnité se fait sur une gestion de 12 mois. Un pourcentage dégressif s'applique par tranche de valeurs en euros traitées.

Pour 2015, elle s'élève à 422.02€ brut, soit 384.64€ nets.

Le conseil adopte la proposition par 14 voix.

3) Hérault Energies : transfert de l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage et de maintenance des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides (IRVE) à Hérault Energies dans les conditions de l'article L 2224.37 du CGCT et de l'article 3.8 des statuts d'Hérault Energies.

Dans le cadre de l'appel à projet de l'Etat pour le développement des véhicules électriques, Hérault Energies a fait procéder à une étude sur son périmètre de compétence. Le document de synthèse propose l'implantation d'un réseau de bornes de rechargement de véhicules électriques.

Saussines, compte tenu de son positionnement géographique, de son potentiel démographique, des caractéristiques des déplacements locaux, pourrait être intéressée par l'installation d'une borne de recharge.

Ce projet passe toutefois par le transfert de la compétence correspondante de la commune au syndicat Hérault Energies.

Le projet de règlement qui est joint à l'appui de ce dossier n'est pas encore définitivement validé par le syndicat, en particulier au niveau financier.

Le conseil adopte la proposition d'installation d'une borne de recharge accélérée par 14 voix.

4) NIZET : Délibération pour l'acquisition de la maison NIZET située au 55, place de la Mairie au prix de 84.000 € hors frais de Notaire, et autorise le Maire à signer l'acte de vente sur réserve de l'obtention d'un crédit du montant de l'achat.

Une demande de prêt a été requise, le conseil adopte la proposition d'acquisition sous réserve d'acceptation du prêt, à l'unanimité par 14 voix.

5) CCPL : Délibération sur la convention avec la CCPL pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols – service ADS.

Le conseil adopte la proposition de renouvellement de la convention par 14 voix.

6-1) Intercommunalité : information sur le schéma de mutualisation.

La Loi n°2010-1563 du 16.12.2010 de réforme des collectivités territoriales oblige les communes et leurs groupements à établir un schéma de mutualisation depuis 2014.

Il s'agit de la mise en commun de moyens entre différentes structures :

- Groupement de commandes
- Transfert de compétences
- Création de service commun
- Mise en commun de moyens, comme du matériel

M. le Maire devra exposer au conseil municipal ce projet de schéma de mutualisation, qui devra donner ensuite son avis à la CCPL.

Le conseil adopte la proposition de schéma de mutualisation par 14 voix.

6-2) Réajustement de la mutualisation 2015 et prévision 2016 :

La CCPL doit présenter les projets d'avenants à la mutualisation n°3 en janvier 2016. Il convient d'étudier la modification de la convention concernant la mise à disposition des agents mutualisés, la prévision des coûts du personnel basés sur une nouvelle grille de référence entre la Communauté de Communes du Pays de Lunel et la commune de Saussines.

La modification inclut également les échéanciers des mandats et titres pour l'année 2016.

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services, et afin d'assurer une continuité éducative et pédagogique entre les structures ALSH gérées par la CCPL et les Accueils de Loisirs Périscolaire et Micro-Crèche gérés par les communes, la CCPL souhaite mettre à la disposition de la commune ses moyens humains pour les activités « Enfance ».

Considérant le besoin de compléter l'article 3 de la convention relatif au coût de fonctionnement du service et de la définition de l'unité de fonctionnement, il est proposé de modifier par la création d'un avenant n°3 et ses annexes :

- Annexe 1 : ajustement des agents mutualisés 2015 (total coût = 28 370,16 €)
- Annexe 2 : prévision du personnel (total coût = 28 630,75 €)
- Annexe 3 : grille de référence des coûts

Et d'intégrer :

- Une 4^{ème} annexe fixant les échéanciers des mandats/titres pour l'année 2016 (total conventionné = 28 630,75€)

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif des coûts de ces structures.

Le conseil adopte le projet par 14 voix.

7) Urbanisme : information sur DIA 034.296.2015-008

Il s'agit de la vente de parcelle B 300 au 165, rue des Grèses d'une superficie de 1.650 m² par les conjoints Fernandez et Pedersen à M. et Mme Selaudoux de Saint Génies des Mourgues.

Je vous rappelle que c'est cette propriété qu'avait été refusé un permis de construire, qui fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, non encore jugé, sans incidence sur la vente actuelle.

Pas d'intérêt à préempter. Le conseil n'exerce pas son droit de préemption.

8) Devise de la République : Inscription sur la façade de la mairie « liberté –égalité – fraternité ». Je vous propose de faire inscrire sur la façade, la devise de la République car, seules les initiales RF apparaissent.

Le conseil donne son accord à cette proposition.

9) Affaires scolaires : projet école numérique.

L'ENT (Environnement Numérique de Travail) est un outil informatique que l'académie gère pour les collèges et Lycées, et maintenant destiné pour les Ecoles.

Cet ENT permet aux élèves, enseignants, parents de partager des informations numériques.

L'ENT fournit un système de messagerie (adresse mail), un espace de partage de fichiers... M. le Maire propose de réfléchir à ce projet et ensuite de l'aborder avec les enseignants.

10) Questions diverses.

- Département et ADEME : quels changements climatiques dans l'Hérault ?
- Agence de l'Eau : appel à projets – réutiliser l'eau usée traitée
- Compte-rendu réunion commission ouverte Culture, Animation, Asso du 07.11.2015
- Les vœux du conseil auront lieu le vendredi 8 janvier à 18h30. Ceux du personnel auront lieu le 11 janvier à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Ont signé les membres présents :

Henry SARRAZIN

Jean-Michel MEUNIER

Yves SAVIDAN

Monique MASDURAUD

Valérie BOURGARIT

Isabelle MILESI

Claude CATHELIN

Nicolas BAUDESSEAU

Isabelle MORONVAL

Marion MANAHILOFF

Cathy VIGNE

